Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260217-DEL202601-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 17/02/2026
Et
Publication ou notification du :
17/02/2026

L'an 2026, le 13 Février à 16:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE JEUNE Valérie à Mme LE COZ Gaelle, LEROY-DENIEL Caroline à M. DENIS Yvon, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine
Excusé(s) : Mme LEMETTRE Julie, M. LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2026-001 – TRAVAUX : Eclairage Public - Renouvellement de câbles - Réaménagement du Parc de Kernitron.RSX-2025-113-010-PROGRAMME 2026

Madame le Maire présente au Conseil CommuneMunicipal le projet suivant : Eclairage Public – Renouvellement de câbles - Réaménagement du Parc de Kernitron.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANMEUR afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par Communela commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux	35 500,00 € HT
Soit un total de	35 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212901136-20260217-DEL202601-DE

Financement du SDEF : 17 750,00 €

Financement de Communela commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux 17 750,00 €

Soit un total de 17 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Renouvellement de câbles - Réaménagement du Parc de Kernitron.
- Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation Communecommunale estimée à 17 750,00 €

* autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2026

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 17/02/2026